

Information aux équipes artistiques

Échanges avec la DGCA sur les aides et conventionnements 2026

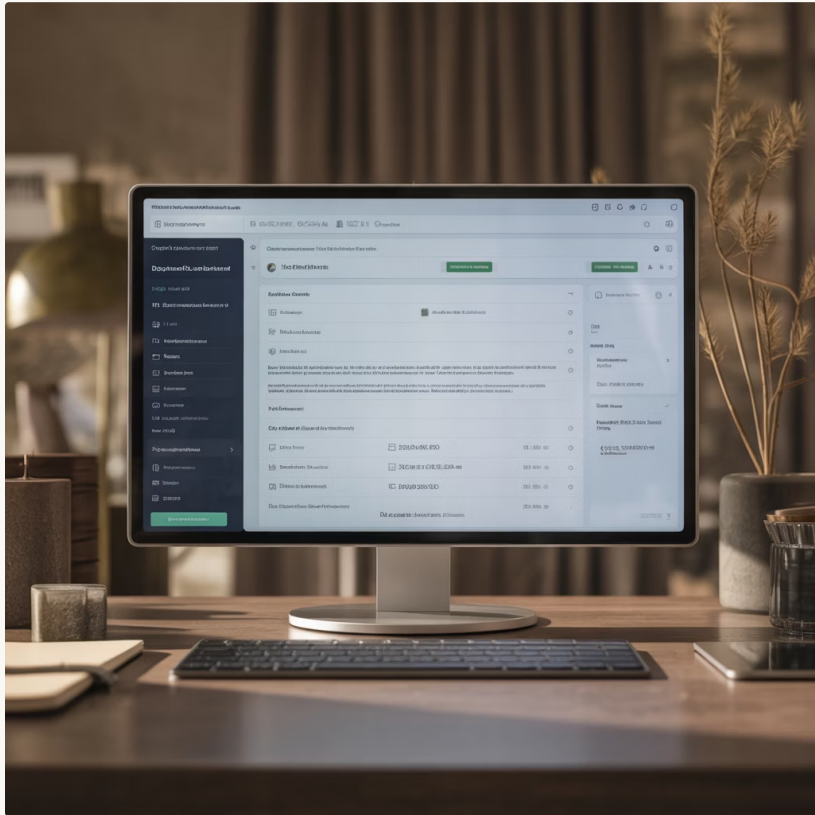
Quatre organisations professionnelles du spectacle vivant – le Syndeac, Scène Ensemble, le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création et le Synavi – ont rencontré la Direction générale de la création artistique (DGCA) le 9 octobre 2025 pour faire le point sur les dispositifs d'aides et de conventionnement pour l'année 2026.



SYNDICAT DES CIRQUES
ET COMPAGNIES
DE CRÉATION compagnies.org



Dépôts de dossiers : ne pas se laisser bloquer



Dématérialisation complète

Les dépôts de dossiers sont désormais entièrement dématérialisés.

❏ **Aucune équipe ne peut être empêchée de déposer un dossier par son conseiller ou sa conseillère en DRAC.**

En cas de blocage, de difficulté d'accès à la plateforme ou de refus injustifié, merci de nous le signaler : les organisations feront remonter chaque situation à la DGCA.

Conventionnement et aide au projet

Souplesse confirmée par la DGCA

Transformation simplifiée

Il est possible, sans redéposer un second dossier, de transformer une demande de (re)conventionnement en demande d'aide au projet.

Maintien de l'instruction

Cette solution évite des démarches multiples et permet de maintenir l'instruction du dossier dans les délais.

Dérogation possible

Si une équipe artistique arrive au bout de ses conventionnements à 2 ans, sans possibilité de le renouveler, la DGCA indique aux DRAC qu'il est possible d'accorder une aide au projet d'un montant équivalent (mini. 25.000 €) afin de permettre à l'équipe de pouvoir demander de nouveau un conventionnement en n+1



Application des textes : vigilance nécessaire

La DGCA a rappelé que les principes d'équité, de souplesse et de progressivité inscrits dans les circulaires nationales doivent s'appliquer dans toutes les DRAC, en tenant compte du contexte d'activité et des difficultés conjoncturelles.

Nos organisations ont signalé plusieurs écarts d'application

- Restrictions selon les genres artistiques
- Demandes excessives de pièces
- Blocages de dépôt

Ne restez pas seuls

Nous invitons les équipes à faire remonter tout cas de non-respect de ces principes aux organisations professionnelles.



Une alerte sur la situation économique

Nos quatre syndicats ont exprimé leur vive inquiétude quant à la situation économique des équipes artistiques. Alors que l'année dernière quelques marges de trésorerie subsistaient encore, elles ont aujourd'hui disparu.

Absence de trésorerie

Les équipes artistiques font face à une situation de trésorerie critique sans marges de manœuvre.

Refus de financements bancaires

Les institutions bancaires refusent les demandes de financement des structures culturelles.

Absence de visibilité sur les budgets 2026

Les budgets de l'État et des collectivités ne seront connus qu'au printemps, créant une incertitude majeure.

- ❏ Cette fragilité appelle un travail en profondeur sur les budgets et la revalorisation des programmes.



Et maintenant ?

Prochain rendez-vous

Un nouvel échange avec la DGCA est prévu la troisième semaine de novembre.



Appel à l'action

Nous appelons toutes les équipes artistiques conventionnées, soutenues ou souhaitant l'être par l'État à :

- Déposer leurs dossiers sans attendre
- Signaler tout dysfonctionnement
- Nous informer de toute difficulté d'application ou de dialogue avec les services déconcentrés

Ces remontées sont indispensables pour garantir un traitement équitable et défendre collectivement les moyens du service public de la création.

SYNDEAC
SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES
ARTISTIQUES
ET CULTURELLES



SYNDICAT DES CIRQUES
ET COMPAGNIES
DE CRÉATION compagnies.org

